

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 19 JANVIER 2015, À VINGT HEURES (20 h).**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

Consultation publique

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 janvier 2015

Dépôt de la liste datée du 15 janvier 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 12 janvier 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1145 décrétant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3^e Avenue

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1146 décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la Mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée

2015-002

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 15 décembre 2014

2015-003

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2014

2015-004	Projets en immobilisations de l'année 2015 – Autorisation de travaux et de financement et amendement à la résolution 2014-422
2015-005	Modalités de versement de la subvention de 100 000 \$ octroyée au Carrefour mondial de l'accordéon pour l'année 2015
2015-006	Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
2015-007	Paiement à la MRC de Montmagny de la quote-part de 671 586 \$ de la Ville de Montmagny pour l'année 2015
2015-008	Paiement d'un montant de 135 000 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution à la stratégie touristique pour l'année 2015
2015-009	Paiement d'un montant de 36 000 \$ à la MRC de Montmagny – Contribution au projet de stratégie industrielle pour l'année 2015
2015-010	Paiement d'un montant de 175 800 \$, plus taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Promotion des parcs industriels et de la Ville de Montmagny et revitalisation du centre-ville pendant l'année 2015
2015-011	Paiement de la quote-part de 109 128 \$, plus taxes, à Société de développement économique de Montmagny inc. – Projet communications régionales Montmagny pour l'année 2015
2015-012	Attribution des sièges numéros 4 et 5 au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny
2015-013	Nomination des cinq administrateurs désignés par la Ville de Montmagny – Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc.
2015-014	Demande d'assistance financière au gouvernement fédéral – Programme « Emplois d'été Canada 2015 »
2015-015	Demande d'assistance financière au ministère des Ressources naturelles du Québec – Activité « Fête de la pêche » – Édition 2015
2015-016	Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec – <i>Programme d'infrastructures Québec-municipalités</i> – Volet 1.5 (PIQM) – Renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts – Rue du Manoir
2015-017	Engagement de la Ville de Montmagny – Mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie
2015-018	Autorisation de signature d'une entente avec Les amis du parc St-Nicolas inc. – Entretien du site du parc St-Nicolas – Année 2015
2015-019	Autorisation de signature d'une entente avec Société de développement économique de Montmagny inc. – Prêt de services d'une ressource humaine
2015-020	Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'amélioration des rues Gaudreau, St-Louis, Corriveau, de l'avenue Jacques-Cartier et des chemins du Bras-St-Nicolas et des Cascades
2015-021	Demande de permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec – Année 2015
2015-022	Vente du lot 5 598 606 à MM. Daniel Coulombe, Germain Simoneau, Gaétan Tardif et Dominique Simoneau (longeant la rue des Canotiers)

2015-023	Vente du lot 5 462 022 à 9222-6877 Québec inc. (longeant la route Jean-Baptiste Casault)
2015-024	Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de remplacement de la marquise du bâtiment aux 60-64, rue Saint-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 603)
2015-025	Demande à la CPTAQ – Boulevard Taché Ouest – Lots 5 566 925 et 5 566 928
2015-026	Résolution d'adoption d'un second projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « industrie a nuisance élevée »
2015-027	Adoption du règlement numéro 1147 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2015
2015-028	Adoption du règlement numéro 1148 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny
---	Retrait par le conseiller M. Gaston Morin, de l'avis de motion qu'il a déposé le 1^{er} décembre 2014 pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 710 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du bâtiment municipal « Centre des Migrations », de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres
2015-029	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 855 000 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement du bâtiment municipal « Centre des Migrations », de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7 ^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres
2015-030	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'acquisition d'infrastructures de rues et l'exécution de travaux de pose de bordures, de pavage et d'éclairage sur le terrain situé au nord de la rue Cajetan-Gauthier ainsi qu'un emprunt de 255 000 \$ y afférent
2015-031	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de retirer, dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone IbM-2, les usages compris à même le groupe d'usages « équipement public et institutionnel »
2015-032	Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de retirer, dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone IbM-2, les usages compris à même le groupe d'usages « équipement public et institutionnel »
2015-033	Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ReM-21 à même les zones Cc-1 et Rb-17 et de modifier la norme « nombre d'étages » dans la zone ReM-21 ainsi agrandie
2015-034	Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ReM-21 à même les zones Cc-1 et Rb-

17 et de modifier la norme « nombre d'étages » dans la zone ReM-21 ainsi agrandie

Période de questions

2015-035
Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce seizième jour du mois de janvier deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 16 janvier 2015 à 16 h 29.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 19 janvier 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2015-001
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 après y avoir retiré le sujet suivant :

2015-012 Attribution des sièges numéros 4 et 5 au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER - POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 JANVIER 2015

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 15 JANVIER 2015 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 JANVIER 2015 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1145 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST, DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA MUNICIPAL ET POUR LE DRAINAGE DE L'EAU PLUVIALE DU SECTEUR SITUÉ À L'OUEST DE LA 3^e AVENUE

Le greffier dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1145 *décrotant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3^e Avenue*, lequel certificat a été lu le 19 janvier 2015 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1146 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 605 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX, D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE

Le greffier dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1146 *décrotant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée*, lequel certificat a été lu le 19 janvier 2015 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

2015-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUES LE 15 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 15 décembre 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-003

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 16 DÉCEMBRE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 décembre 2014 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-004

PROJETS EN IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2015 – AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE FINANCEMENT ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-422

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 adopté par le conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 15 décembre 2014;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la réalisation des projets et travaux suivants apparaissant pour l'année 2015 au programme des dépenses en immobilisations 2015, 2016 et 2017 de même que leur financement; lesdits projets devant être financés autrement que par règlement d'emprunt :

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2013-034	Fabrication d'un centre de formation en protection contre les incendies	10 000 \$
2014-016	Titre « Réfection carrosserie de l'autopompe – Unité 305 » à remplacer par celui de « Remplacement du véhicule de service 1005 (Pick-up – Protection incendie »	15 000 \$ + 25 000 \$ déjà autorisé par résolution 2014-004
2014-022	Amélioration des vestiaires et douches (femmes) – Piscine Guylaine-Cloutier	10 000 \$
2015-015	Amélioration des chambres de joueurs - Aréna	20 000 \$
2015-016	Jeux d'eau pour la barboteuse – Piscine de la Pointe-aux-Oies	20 000 \$
2015-019	Programme annuel d'amélioration – Parcs et espaces verts	25 000 \$
2015-020	Amélioration et remplacement de modules – Parc Richelieu	20 000 \$
2015-021	Remplacement véhicule de fonction – Application des règlements et inspections	35 000 \$

FONDS DE ROULEMENT (59-151-01)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2015-022	Programme annuel – Acquisition et remplacement - Travaux publics	45 000 \$
2015-024	Camion cube - Service des travaux publics (section Traitement des eaux)	30 000 \$
2015-025	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Protection incendie	15 000 \$
2015-028	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique	30 000 \$
2015-029	Remplacement des 2 serveurs HP ProLiant DL 360 (ESX1 et 2)	25 000 \$

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉS (59-110-01)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2013-027	Circuit des trois (3) ponts – Parc linéaire longeant la rue St-Louis (nouvelle phase)	25 000 \$
2014-026	Aménagement accueil et terrains – Maison Taché et stationnement hôtel de Ville	15 000 \$
2014-030	Piste de BMX – Parc St-Nicolas	5 000 \$
2014-909	Bornes de recharge pour véhicules électriques	7 000 \$
2015-013	Ajout ou modification au réseau d'éclairage	5 000 \$
2015-018	Projets d'immobilisations généraux – Divers espaces récréatifs	6 000 \$
2015-023	Bras articulé pour le tracteur Holder, permettant l'arrosage des jardinières	20 000 \$
2015-026	Système de communication – Protection incendie – (migration numérique)	15 000 \$
2015-030	Mise à jour des licences VMWare	15 000 \$
2015-031	Migration du logiciel de gestion - Protection incendie + ajout module sécurité civile	11 000 \$
2015-032	Système de contrôle des accès par carte magnétique – Caserne incendie	12 000 \$
2015-032	Remplacement du système de surveillance par caméra numérique IP – Caserne incendie	3 000 \$
2015-033	Peinture extérieure et réparations de fenêtres – Ancienne Gare	20 000 \$

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – ACHAT DE MATÉRIEL SPÉCIALISÉ EN LOISIR (59-131-12)		
# DE PROJET	TITRE PROJET	MONTANT
2015-034	Remplacement rampe d'accès au bassin pour personnes handicapées – Piscine Guylaine-Cloutier	7 000 \$

ACTIVITÉS FINANCIÈRES (03-172-07-001)		
# DE PROJET	TITRE	MONTANT
2015-027	Livres pour la bibliothèque municipale	20 000 \$

2. D'amender le tableau apparaissant à l'article 1 de la résolution numéro 2014-422 intitulée « Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 441 558,75 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2014 » de la façon suivante :

a) En remplaçant la 4^e ligne par la suivante :

2013-037	Mise à niveau – Système téléphonique / 35 000 \$ par résolution 2013-004	31 000,00 \$	6 200,00 \$	6 200,00 \$	6 200,00 \$	6 200,00 \$	6 200,00 \$
----------	--	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

b) En supprimant la 6^e ligne relative à la mise à niveau du système téléphonique;

c) En remplaçant conséquemment la dernière ligne présentant les totaux par la suivante :

	TOTAUX :	382 558,75 \$	78 724,31 \$	77 840,00 \$	75 340,00 \$	75 340,00 \$	75 314,44 \$
--	-----------------	---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

3. D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéant, pour la réalisation des différents projets ainsi financés.

4. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de service et à l'adjointe au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-005

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 100 000 \$ OCTROYÉE AU CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le Carrefour mondial de l'accordéon se sont entendus quant à la contribution financière à être versée pour la présentation de l'événement annuel *Carrefour mondial de l'accordéon* pendant les années 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT l'entente tripartite en ce sens intervenue entre les parties prévoyant notamment le versement d'aides financières annuelles au Carrefour mondial de l'accordéon, dont, pour 2015, un montant de 100 000 \$ payable par la Ville de Montmagny et un montant de 100 000 \$ payable par ledit ministère lequel est versé à la Ville de Montmagny pour et au nom de cet organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif voué à des fins culturelles s'avère un partenaire important de la Ville de Montmagny en matière de diffusion de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir les modalités suivantes pour le versement au Carrefour mondial de l'accordéon de la subvention d'opérations octroyée à cet organisme pour l'année 2015 via l'entente tripartite qu'il a conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montmagny :

- subvention de 100 000 \$ assumée par la Ville de Montmagny :
 - le 26 janvier 2015 30 000 \$
 - le 1^{er} mai 2015 35 000 \$
 - le 1^{er} août 2015 35 000 \$
- subvention de 100 000 \$ assumée par le ministère :
 - dès sa réception au bureau municipal.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-006

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant neuf cent quatre-vingt-treize dollars et soixante et une cents (993,61 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Journal « Le Soleil »	Abonnement au journal pour l'année 2015	02-110-00-494	368,61 \$
Développement économique La Pocatière	Adhésion au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2015	02-110-00-494	625,00 \$
TOTAL :			993,61 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-007

PAIEMENT À LA MRC DE MONTMAGNY DE LA QUOTE-PART DE 671 586 \$ DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter le tableau de répartition des quotes-parts payables par les municipalités à la MRC de Montmagny pour l'année 2015 et d'autoriser par conséquent le paiement de la quote-part de la Ville de Montmagny, s'élevant à six cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-six dollars (671 586 \$), payable sur réception de factures émises par la MRC de Montmagny.

2. D'affecter le paiement de cette quote-part à la MRC de Montmagny aux postes budgétaires suivants :

# POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
02-110-00-951	5 361,00 \$
02-150-00-951	176 037,00 \$
02-220-01-951	20 624,00 \$
02-415-01-951	92 820,00 \$
02-454-01-951	4 051,00 \$
02-610-00-951	187 239,00 \$
02-621-00-951	146 253,00 \$
02-195-00-951	39 201,00 \$
TOTAL :	671 586,00 \$

3. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-008

PAIEMENT D'UN MONTANT DE 135 000 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY – CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de cent trente-cinq mille dollars (135 000 \$) à la MRC de Montmagny représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique pendant l'année 2015, lequel paiement sera effectué sur réception d'une facture et affecté au poste budgétaire numéro 02-622-00-959.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-009

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 36 000 \$ À LA MRC DE MONTMAGNY –
CONTRIBUTION AU PROJET DE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR
L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de trente-six mille dollars (36 000 \$) à la MRC de Montmagny représentant une contribution financière de la Ville de Montmagny pour l'année 2015 au développement d'une stratégie industrielle, et ce, en sus de celle de 16 132 \$ versée via sa quote-part à la MRC de Montmagny. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-419 et sera payée sur présentation d'une facture.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-010

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 175 800 \$, PLUS TAXES APPLICABLES, À
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC.
– PROMOTION DES PARCS INDUSTRIELS ET DE LA VILLE DE
MONTMAGNY ET REVITALISATION DU CENTRE-VILLE PENDANT
L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Société de développement économique de Montmagny inc. est mandaté par la Ville de Montmagny, notamment pour la revitalisation du centre-ville et pour la promotion de ses parcs industriels et sa propre promotion, en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à l'organisme Société de développement économique de Montmagny inc. un montant de cent soixante-quinze mille huit cent dollars (175 800 \$) se détaillant comme suit :

- 160 800 \$, taxes non applicables, pour la promotion pendant l'année 2015 des deux parcs industriels et pour la promotion de la Ville de Montmagny comme telle en vue du recrutement de nouveaux commerces, institutions et industries pouvant s'implanter sur son territoire;

- 15 000,00 \$, plus taxes, pour le maintien d'un programme de revitalisation du centre-ville pendant l'année 2015.

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-958 à raison de 160 800 \$ et à même le poste budgétaire numéro 02-621-00-959 à raison de 15 000,00 \$, plus taxes, et sera versée de la façon suivante :

- le 26 janvier 2015 58 600 \$, plus taxes applicables
- le 1^{er} avril 2015 58 600 \$, plus taxes applicables
- le 1^{er} juillet 2015 58 600 \$, plus taxes applicables

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-011

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE 109 128 \$, PLUS TAXES, À SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PROJET COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT l'entente liant le CLD de la MRC de Montmagny, la MRC de Montmagny, la Ville de Montmagny et la Société de développement économique de Montmagny inc. concernant la structure de Communications régionales Montmagny (CRM), de son administration, de ses liens hiérarchiques, de son autonomie, etc.;

CONSIDÉRANT la clause 6 de ladite entente prévoyant l'engagement de la Ville à payer annuellement sa quote-part pour ce projet, telle qu'elle est déterminée par le comité aviseur et entérinée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les activités du CLD sont maintenant sous la gestion et la supervision de la MRC;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement d'un montant de cent neuf mille cent vingt-huit dollars (109 128 \$), plus toutes taxes applicables, à Société de développement économique de Montmagny inc., représentant la quote-part de la Ville de Montmagny pour l'année 2015 pour le bénéfice de Communications régionales Montmagny, regroupant les communications de la MRC de Montmagny et de la Ville de Montmagny, lequel sera versé de la façon suivante :

- le 26 janvier 2015 36 376 \$, plus taxes
- le 1^{er} avril 2015 36 376 \$, plus taxes
- le 1^{er} juillet 2015 36 376 \$, plus taxes

Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-192-00-349.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-012

**ATTRIBUTION DES SIÈGES NUMÉROS 4 ET 5 AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2015-013

**NOMINATION DES CINQ ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LA VILLE
DE MONTMAGNY – CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE MONTMAGNY INC.**

CONSIDÉRANT les règlements généraux de l'organisme sans but lucratif Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. prévoyant que cinq des neuf administrateurs doivent être nommés par la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les cinq personnes suivantes à titre d'administrateurs désignés par la Ville de Montmagny au sein du conseil d'administration de Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc., et ce, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination d'un successeur comme le prévoient les règlements généraux de l'organisme :

- M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny;
- M. Rémy Langevin, membre du Conseil municipal de la Ville de Montmagny;
- M^e Bernard Létourneau, directeur général de la Ville de Montmagny;
- M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny;
- Mme Laura Filisetti, membre jeunesse.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux personnes nommées, à l'organisme Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-014

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL – PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015 »**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous les documents inhérents au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2015 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à Ressources humaines et développement des compétences Canada de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-015

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC – ACTIVITÉ « FÊTE DE LA PÊCHE » – ÉDITION 2015

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jean-François Roy, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* pour l'organisation de l'activité « Fête de la Pêche » à Montmagny en 2015.

2. De confirmer que le plan d'eau où seront introduits les poissons lors de cette activité sera accessible gratuitement aux pêcheurs pendant toute la saison de pêche.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Ressources naturelles du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 1.5 (PIOM) – RENOUELEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUE DU MANOIR

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny entend procéder à des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Québec pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de ce projet, soit le *Programme d'infrastructures*

Québec-municipalités (PIQM), via son volet 1.5 intitulé Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De formuler une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, via le volet 1.5 de son programme PIQM, pour la réalisation du projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de la rue du Manoir consistant sommairement :

- au remplacement d'une conduite d'aqueduc sur une partie de la rue du Manoir (longueur d'environ 65 mètres), entre les avenues du Moulin et C.-Després;
- au remplacement des conduites d'égouts et d'aqueduc sous une bande de terrain située à la hauteur de l'avenue du Moulin, entre la rue du Manoir et le boulevard Taché Est (longueur d'environ 106 mètres).

2. D'autoriser en conséquence la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, à signer tout document requis à cette fin et à représenter techniquement la Ville de Montmagny auprès des représentants dudit ministère.

3. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet présenté.

4. De confirmer également que les travaux prévus dans le cadre du projet présenté rencontrent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-municipalités*.

5. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-017

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer à la MRC de Montmagny que la Ville de Montmagny s'engage à poursuivre ses démarches visant à finaliser la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en incendie adopté le 19 janvier 2008.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-018

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES AMIS DU PARC ST-NICOLAS INC. – ENTRETIEN DU SITE DU PARC ST-NICOLAS – ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente établissant les modalités entourant l'exécution par la corporation Les Amis du parc St-Nicolas inc. de travaux d'entretien du site du parc St-Nicolas, propriété de la Ville de Montmagny, de même que l'organisation d'activités d'animation sur le site pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015; ladite entente pouvant être renouvelée par la suite d'année en année.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Amis du parc Saint-Nicolas inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-019

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PRÊT DE SERVICES D'UNE RESSOURCE HUMAINE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente établissant les conditions et modalités entourant la fourniture à la Ville par la Société de développement économique de Montmagny inc. des services d'une ressource humaine pour organiser, encadrer ou supporter différentes activités d'animation, événements ou programmes pendant l'année 2015; ladite entente pouvant être renouvelée après entente entre les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RUES GAUDREAU, ST-LOUIS ET CORRIVEAU, DE L'AVENUE JACQUES-CARTIER ET DES CHEMINS DU BRAS-ST-NICOLAS ET DES CASCADES

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec, dans une lettre datée du 14 octobre 2014, a accordé à la Ville de Montmagny une subvention de 150 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour la réalisation de travaux d'amélioration des avenues Corriveau, de la Cour, Jacques-Cartier, Sainte-Marguerite, des chemins des Cascades, du Bras-Saint-Nicolas, de la Place des Meuniers, en plus des rues de la Station, Gaudreau, Saint-Louis et Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés sur les rues Gaudreau, St-Louis et Corriveau, sur l'avenue Jacques-Cartier et sur les chemins du Bras-St-Nicolas et des Cascades, avant le 14 février 2015, pour un montant excédant celui de la subvention octroyée, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 9 janvier 2015;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'amélioration des rues Gaudreau, St-Louis et Corriveau, de l'avenue Jacques-Cartier et des chemins du Bras-St-Nicolas et des Cascades, pour lesquels une aide financière de 150 000 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 9 janvier 2015.

2. De confirmer que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny en une seule tranche la subvention totale de 150 000 \$ octroyée pour ces travaux par le ministre des Transports.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec afin de réparer des équipements déjà en place, tels l'excavation, l'enfouissement de fils, le passage ou la réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.;

CONSIDÉRANT qu'elle doit obtenir un permis d'intervention auprès de Transports Québec avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT qu'elle doit également remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures et/ou la directrice adjointe aux infrastructures à la Ville de Montmagny à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de permis d'intervention auprès du ministère des Transports du Québec en vue de l'exécution de travaux dans l'emprise des routes entretenues par ce dernier, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

2. De demander à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise des routes n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville de Montmagny s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice et à la directrice adjointe au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-022

VENTE DU LOT 5 598 606 À MM. DANIEL COULOMBE, GERMAIN SIMONEAU, GAÉTAN TARDIF ET DOMINIQUE SIMONEAU (LONGEANT LA RUE DES CANOTIERS)

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre aux personnes suivantes :

M. Daniel Coulombe, résidant et domicilié au 334, route 285, Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec), G0R 2W0

M. Germain Simoneau, résidant et domicilié au 307, de Basse-Bretagne, Montmagny (Québec), G5V 1E5

M. Gaétan Tardif, résidant et domicilié au 85, 8^e Rue, Montmagny (Québec), G5V 3G2

M. Dominique Simoneau, résidant et domicilié au 307, de Basse-Bretagne, Montmagny (Québec), G5V 1E5

étant les seuls associés d'une société en participation formée entre eux, sous le nom de « Les condos du Bassin », immatriculé au Registre des entreprises du Québec, sous le numéro 3370276407, avec la garantie légale, libre et quitte de toute dette, priorité, hypothèque publiée ou non, redevance, ou charge quelconque, ce qui suit, savoir :

Désignation

Un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent six (5 598 606) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, ayant une superficie de 261,6 mètres carrés, longeant la rue des Canotiers, sans bâtisse dessus construite; l'immeuble vendu ne faisant l'objet d'aucune servitude, à l'exception des droits pouvant exister en faveur d'Hydro-Québec aux termes des Conditions de service d'électricité approuvées par la Régie de l'Énergie.

2. De faire cette pour le prix de onze mille sept cent cinquante-cinq dollars et soixante-neuf cents (11 755,69 \$), plus taxes, payable lors de la passation de l'acte notarié, suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Olivier Pelletier, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

3. D'autoriser son Honneur le maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente et de constitution d'une servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Me Olivier Pelletier, notaire.

Adoptée

2015-023

VENTE DU LOT 5 462 022 À 9222-6877 QUÉBEC INC. (LONGEANT LA ROUTE JEAN-BAPTISTE CASALT)

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre à 9222-6877 Québec inc., société par actions légalement constituée sous la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* et régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, immatriculée auprès du Registraire des entreprises sous le numéro 1166590068, ayant son siège social au 2673, avenue Notre-Dame, Québec (Québec), G2G 0C3, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, savoir :

Désignation

Un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions quatre cent soixante-deux mille vingt-deux (5 462 022) du

cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, ayant une superficie de 4242,10 mètres carrés, sans bâtisse dessus construite.

2. De constituer à l'acte de vente à intervenir une servitude perpétuelle de passage affectant l'immeuble vendu en faveur du lot 5 462 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de la Ville de Montmagny, et pouvant aussi s'exercer en faveur des lots situés à l'ouest du lot vendu pour ceux des propriétaires qui utilisaient l'ancienne emprise du chemin; l'assiette de passage liée à cette servitude pourra être déplacée par l'acheteur ou ses représentants sur toute portion de terrain de l'immeuble vendu, permettant ainsi de minimiser les contraintes liées au projet de développement projeté par l'acheteur.

3. De faire cette vente sans garantie, aux risques et périls de l'acheteur, pour le prix de deux mille trois cent trente-trois dollars et seize cents (2 333,16 \$), payable lors de la passation de l'acte notarié, suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Jean-Charles Garant, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

4. D'autoriser son Honneur le maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente et de constitution d'une servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Me Jean-Charles Garant, notaire.

Adoptée

2015-024

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA MARQUISE DU BÂTIMENT AUX 60-64, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 603)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 décembre 2014, eu égard au projet visant le remplacement de la marquise en façade du bâtiment sis aux 60 à 64, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement de la marquise en façade du bâtiment sis aux 60 à 64, rue Saint-Jean-Baptiste Est Montmagny (lot 2 613 603); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-025

DEMANDE À LA CPTAQ – BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOTS 5 566 925 ET 5 566 928

CONSIDÉRANT que les nouveaux propriétaires de l'immeuble sis au 255, boulevard Taché Ouest souhaitent acquérir les lots 5 566 925 et 5 566 928 qui sont contigus afin de les utiliser à des fins de culture céréalière;

CONSIDÉRANT que ces deux lots faisant partie intégrante d'un ensemble agricole complété par les lots 2 611 943 et 5 566 926 sont situés sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme le 16 décembre 2014, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTA, entre autres :

- ✓ la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture (l'aliénation envisagée impliquerait la division de la propriété foncière réduisant la superficie pour y pratiquer l'agriculture);
- ✓ les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants (la viabilité de cet ensemble agricole pourrait être réduite);

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité ne s'applique pas dans le présent dossier;

Il est proposé M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec de ne pas acquiescer à la demande formulée et, conséquemment, de ne pas autoriser l'aliénation des lots 5 566 925 et 5 566 928 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 10,4 hectares, lesquels lots font partie d'un ensemble agricole de 17,17 hectares complété par les lots 2 611 943 et 5 566 926, et ce, bien que le projet s'avère conforme aux

règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau de l'usage projeté que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, aux demandeurs de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

2015-026

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE Ac-7, LES USAGES « INDUSTRIES DES PRODUITS RAFFINÉS DU PÉTROLE » ET « AUTRES INDUSTRIES DES PRODUITS DU PÉTROLE ET DU CHARBON » COMPRIS DANS LE TYPE D'USAGE « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée ».

2. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, le 28 janvier 2015, un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2015-027

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1147 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1147 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2015, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 15 décembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-028

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1148 DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS RÉCEMMENT ACQUIS ET CONSTRUITS ANTÉRIEUREMENT À 1965, DANS LES ZONES COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1148 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 15 décembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

RETRAIT PAR LE CONSEILLER M. GASTON MORIN, DE L'AVIS DE MOTION QU'IL A DÉPOSÉ LE 1^{er} DÉCEMBRE 2014 POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 710 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT MUNICIPAL «CENTRE DES MIGRATIONS», DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU MANOIR ET DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS CE SECTEUR DE MÊME QUE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION CHEMIN DES POIRIER / RUE DES ENTREPRENEURS / 7^e RUE IMPLIQUANT L'INTÉGRATION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR UNE LONGUEUR DE 200 MÈTRES

2015-029

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 080 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA RUE DU MANOIR ET DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS CE SECTEUR DE MÊME QUE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION CHEMIN DES POIRIER / RUE DES ENTREPRENEURS / 7^e RUE IMPLIQUANT L'INTÉGRATION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SUR UNE LONGUEUR DE 200 MÈTRES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 2 080 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'une section de la rue du Manoir et de remplacement des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans ce secteur de même que des travaux de réaménagement de l'intersection chemin des Poirier / rue des Entrepreneurs / 7^e Rue impliquant l'intégration d'infrastructures souterraines sur une longueur de 200 mètres.

Adoptée

2015-030

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES DE RUES ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE POSE DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE TERRAIN SITUÉ AU NORD DE LA RUE CAJETAN-GAUTHIER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 255 000 \$ Y AFFÉRENT

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'acquisition d'infrastructures de rues et l'exécution de travaux de pose de bordures, de pavage et d'éclairage sur le terrain situé au nord de la rue Cajetan-Gauthier ainsi qu'un emprunt de 255 000 \$ y afférent.

Adoptée

2015-031

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE RETIRER, DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE IbM-2, LES USAGES COMPRIS À MÊME LE GROUPE D'USAGES « ÉQUIPEMENT PUBLIC ET INSTITUTIONNEL »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin de retirer, dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone IbM-2, les usages compris à même le groupe d'usages « équipement public et institutionnel ».

Adoptée

2015-032

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE RETIRER, DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE IbM-2, LES USAGES COMPRIS À MÊME LE GROUPE D'USAGES « ÉQUIPEMENT PUBLIC ET INSTITUTIONNEL »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de retirer, dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone IbM-2, les usages compris à même le groupe d'usages « équipement public et institutionnel ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 16 février 2015, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 28 janvier 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE ReM-21 À MÊME LES ZONES Cc-1 ET Rb-17 ET DE MODIFIER LA NORME « NOMBRE D'ÉTAGES » DANS LA ZONE ReM-21 AINSI AGRANDIE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ReM-21 à même les zones Cc-1 et Rb-17 et de modifier la norme « nombre d'étages » dans la zone ReM-21 ainsi agrandie.

Adoptée

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE ReM-21 À MÊME LES ZONES Cc-1 ET Rb-17 ET DE MODIFIER LA NORME « NOMBRE D'ÉTAGES » DANS LA ZONE ReM-21 AINSI AGRANDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

2015-033

2015-034

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone ReM-21 à même les zones Cc-1 et Rb-17 et de modifier la norme « nombre d'étages » dans la zone ReM-21 ainsi agrandie.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 16 février 2015, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 28 janvier 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, à 20 h 30.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015.


MAIRE

